

*Question présentée par le député :*

*M. Boris Calame*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> juin 2017*

## **Question écrite urgente**

**« Comment l'économie de partage favorise-t-elle un développement durable » ?**

Ce 1<sup>er</sup> juin 2017, j'ai failli renverser mon café... non, ce n'est pas la dernière annonce de notre gouvernement ou encore l'ordre du jour de notre Grand Conseil, mais bien l'annonce reçue ce jour en ligne par l'Etat de Genève, plus particulièrement de son service du développement durable, au sujet de la prochaine Rencontre du management durable<sup>1</sup>.

Coorganisées par le service cantonal du développement durable, la HEG Haute école de gestion de Genève et la CCIG Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, ces rencontres, devenues traditions, ont pour vocation de « promouvoir le management durable et favoriser l'échange d'expériences entre entreprises ».

L'édition du 30 juin prochain annonce, sous le titre « Comment l'économie de partage favorise-t-elle un développement durable ? »<sup>2</sup>, deux acteurs qui sont conviés pour témoigner devant les personnes présentes. Ici, une association<sup>3</sup> genevoise qui propose, sur un site internet, de permettre le partage d'objets qui n'ont plus d'utilité pour certain-e-s et pourraient en avoir pour d'autres, soit la première et meilleure façon de recycler afin d'assurer un monde plus durable. Là, une « entreprise multinationale »<sup>4</sup> qui, au travers d'une « application mobile », vise à promouvoir une certaine alternative aux taxis, ceci avec un système passablement controversé et encore, actuellement, une situation juridique des « plus incertaines ».

---

<sup>1</sup> <http://ge.ch/agenda21/management-durable/management-durable>

<sup>2</sup> <http://ge.ch/agenda21/actualites/rencontre-management-durable-comment-leconomie-de-partage-favorise-elle-developpement-durable>

<sup>3</sup> <http://www.keepinuse.ch/>

<sup>4</sup> <https://www.uber.com/fr-CH/our-story/>

La formulation du titre de cette rencontre dénote en plus un a priori qui tend, visiblement, à démontrer la durabilité d'une structure qui, jusqu'à preuve du contraire, ne l'est pas.

Sans plus en dire sur mon incompréhension de cette façon de galvauder la thématique du « développement durable » et contourner le sens de « l'économie du partage » (et non de la technologie du ...), mes questions au Conseil d'Etat, à son service du développement durable et à ses partenaires, que je remercie par avance de leurs réponses, sont les suivantes :

- 1. Est-ce que l'Etat et ses partenaires sont conscients de l'atteinte qu'ils portent ainsi à l'image même du développement durable ?*
- 2. Est-ce que pour l'Etat et ses partenaires « l'économie du partage » se limite à une seule « application » ?*
- 3. Comment l'Etat et ses partenaires peuvent-ils titrer un événement de façon aussi partisane et « cherchant à démontrer » la durabilité d'une structure qui, a priori, ne l'est pas ?*
- 4. Comment l'Etat et ses partenaires peuvent-ils promouvoir ainsi une activité qui fonctionne à ce jour à la limite du cadre juridique existant ?*
- 5. Est-ce que l'Etat et ses partenaires envisagent de revoir leur copie, le cas échéant, qu'est-ce qui justifierait de ne pas le faire ?*